Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV527 - 27 JANVIER 2016

SOMMAIRE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne

2015343-0047 - décision n° 01DS15 portant délégation de signature à Monsieur Bruno LUCAS, Secrétaire général, à effet de signer les actes de vente des biens immobiliers sis à MELUN

2015343-0048 - décision n° 02DS15 portant délégation de signature à Monsieur Bruno LUCAS, Secrétaire général, à effet de signer les actes de vente des biens immobiliers sis à MELUN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015343-0047

Signé le mercredi 09 décembre 2015

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne

décision n° 01DS15 portant délégation de signature à Monsieur Bruno LUCAS, Secrétaire général, à effet de signer les actes de vente des biens immobiliers sis à MELUN

CCI SEINE-ET-MARNE

DECISION

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne,

Vu les dispositions de l'article R 711-68 du Code de Commerce;
Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne;
Vu la délibération n°11D37 adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne le 28 mars 2011;
Vu la délibération n°15D22 adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne le 30 novembre 2015;

DECIDE

Sur proposition de Monsieur Dominique CHARNEAU, Directeur Général,

De donner délégation de signature à Monsieur Bruno LUCAS, Secrétaire Général, à effet de signer les actes nécessaires à la réalisation de la vente des biens immobiliers sis à MELUN cadastrés AS 15, AS 224 et partie de AS 14 pour une contenance de 610 m² environ moyennant un prix net vendeur de 1 850.000 euros,

le tout propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, dans les conditions et suivants les modalités fixées par la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne le 30 novembre 2015.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno LUCAS, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions à Madame Elizabeth GERMI-RAMAGE, Directeur juridique.

Fait à Serris, le 9 décembre 2015.

Le Président,

Jean-Robert JACQUEMARD

Diffusion : Bénéficiaires – site www.seineetmarne.cci.fr – recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

1 avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045 • 77776 Marne-la-Vallée Cedex 4
T. 01 74 60 51 00 - F. 01 74 60 51 01 www.seineetmarne.cci.fr
siret. 187 709 183 00235

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015343-0048

Signé le mercredi 09 décembre 2015

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne

décision n° 02DS15 portant délégation de signature à Monsieur Bruno LUCAS, Secrétaire général, à effet de signer les actes de vente des biens immobiliers sis à MELUN

CCI SEINE-ET-MARNE

DECISION

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne,

Vu les dispositions de l'article R 711-68 du Code de Commerce;
Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne;
Vu la délibération n°11D37 adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne le 28 mars 2011;
Vu la délibération n°15D23 adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne le 30 novembre 2015;

DECIDE

Sur proposition de Monsieur Dominique CHARNEAU, Directeur Général,

De donner délégation de signature à Monsieur Bruno LUCAS, Secrétaire Général, à effet de signer les actes nécessaires à la réalisation de la vente des biens immobiliers sis à MELUN comprenant la parcelle cadastrée AS 14 pour une contenance de 400 m² environ sur laquelle est édifiée une maison bourgeoise et 12 des 27 emplacements de parkings dont la chambre est propriétaire situés sur les parcelles cadastrées section AS 9 et AS 225 moyennant un prix net vendeur de 425.000 euros,

le tout propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, dans les conditions et suivants les modalités fixées par la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne le 30 novembre 2015.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno LUCAS, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions à Madame Elizabeth GERMI-RAMAGE, Directeur juridique.

Fait à Serris, le 9 décembre 2015.

Le Président,

Jean-Robert JACQUEMARD

Diffusion : Bénéficiaires – site www.seineetmarne.cci.fr – recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

1 avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045 • 77776 Marne-la-Vallée Cedex 4
T. 01 74 60 51 00 - F. 01 74 60 51 01 www.seineetmarne.cci.fr
siret. 187 709 183 00235